

LETTRE D'ENGAGEMENT (DIRECTEUR DU MARKETING)

(Mode d'expédition)

....., le 20...

.....
.....
....., (Québec)
.....

Objet: Vos modalités d'emploi en tant que
directeur du marketing

Monsieur/Madame,

La présente reproduit vos modalités d'emploi au sein de (*identification de l'employeur*)
(ci-après l'«Entreprise») à titre de directeur du marketing. En guise de confirmation de votre acceptation de
ces modalités, veuillez parapher chacune des pages de la présente lettre et signer le dispositif d'acceptation à
la fin de la présente. À défaut par vous de nous retourner un exemplaire dûment signé de la présente lettre,
votre entrée en fonction est présumée être une acceptation de votre part des modalités d'emploi ici
reproduites.

1.00 EMPLOI

1.01 Tâches

En votre qualité de directeur du marketing, vous êtes responsable, sans y être limité, des
tâches suivantes :

- a) élaborer, organiser et diriger les activités du service de marketing de l'Entreprise en
fonction des objectifs stratégiques et financiers de cette dernière;

SOCIÉTÉ/COMPAGNIE	DIRECTEUR DU MARKETING

- b) promouvoir nos produits et services;
- c) assurer l'évaluation continue et, lorsque nécessaire, la modification des circuits de mise en marché de nos produits et services;
- d) administrer le budget de publicité;
- e) évaluer de nouveaux produits et services;
- f) rechercher de nouveaux marchés pour nos produits et services;
- g) faire le suivi constant du taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de nos produits et services;
- h) élaborer des politiques de prix de nos produits et services;
- i) mettre sur pied des bases de données nécessaires ou utiles à la formulation et à l'évaluation des stratégies de marketing de votre service;
- j) exécuter toutes les autres tâches relevant de votre service qui peuvent vous être confiées à l'occasion par le chef de direction ou le conseil d'administration.

1.02 Reddition de compte

Vous devez rendre compte de votre gestion à tout moment, à la demande du président du conseil d'administration, du chef de direction de l'Entreprise ou de tout autre supérieur immédiat, ou promptement à l'un de ces derniers lorsque vous avez connaissance de faits ou circonstances qui peuvent avoir un impact défavorable sur l'Entreprise.

1.03 Lieu de travail

Lorsque vous n'êtes pas en déplacement dans l'exécution de vos fonctions au sein de l'Entreprise, votre principal lieu de travail est le siège social de cette dernière ou à tout autre endroit où l'Entreprise peut établir celui-ci de temps à autre pendant votre période d'embauche.

2.00 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

2.01 Prime de signature

SOCIÉTÉ/COMPAGNIE	DIRECTEUR DU MARKETING

Afin de vous indemniser pour les frais et les inconvénients suscités par l'abandon de votre ancien emploi et votre intégration au sein de l'Entreprise, cette dernière convient de vous verser, sous forme de prime de signature, la somme de DOLLARS (..... \$).

2.02 Salaire de base

2.02.01 Initial

En contrepartie des services rendus, l'Entreprise s'engage à vous payer un salaire de base, pour la première année, de DOLLARS (..... \$) payable sur une base, en (.....) versements égaux et consécutifs de DOLLARS (..... \$) chacun.

2.02.02 Ajustement

Ce salaire de base augmente à chaque année d'un montant équivalant au moins à l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) au Canada dans la région de, et d'un montant additionnel représentant la reconnaissance à laquelle vous avez droit, établi en fonction des politiques adoptées discrétionnairement par l'entreprise à l'égard de ses cadres et dirigeants. Cette augmentation de salaire doit être accordée dans les QUATRE (4) mois de la fin de chaque exercice financier de l'Entreprise et prend effet dès le début de l'exercice financier auquel elle s'applique. L'exercice financier de l'Entreprise se termine présentement le dernier jour du mois de

2.03 Boni de performance

V1 En plus du salaire de base décrit à la section 2.02, vous devez recevoir également, à la fin de chaque année fiscale, un boni de performance dont le montant est calculé selon la formule suivante :

$$\begin{aligned}
 & \text{Profits Avant Impôts de l'exercice financier terminé} \\
 - & \text{Profits Avant Impôts de la Période de Référence convenue} \\
 & \text{Solde} \\
 \times & \text{.....\%} \\
 = & \text{Boni de performance}
 \end{aligned}$$

OU

V2 En plus du salaire de base décrit à la section 2.02, vous devez recevoir à la fin de chaque année fiscale, un boni de performance établi en fonction des Bénéfices d'Exploitation de l'Entreprise. À cette fin, vous avez droit à un montant égal à POUR CENT (..... %) des Bénéfices Excédentaires de l'Entreprise.

SOCIÉTÉ/COMPAGNIE	DIRECTEUR DU MARKETING